ves et Wattel Angèle, bambrocheuse, rue de Flers, 45. — Wâtreiot Barthélemy, industriel, rue d'Artois, 26 et Maes Jeanne, sans profession, avenue Saint-Maur, 50. — Jouvenet Roland, mécanicien, rue de Gand, 74 et Vechtille Léa, sans profession, rue Malesherbes, 90. — Rivez Auguste chauffeur à La Madeleine et Deschampsiaere Flore, femme de chambre, rue de Juliers, 76. — Vanhaeghe Cyrille, soldat au 36e d'artillerie d'assaut, rue Saint-Bernard, 43 et Langlé Eugénie, dévideuse, rue Jules-Breton, 18. — Guilleton Eugène, chauffeur d'auto, rue de Cambrai, 24 et Peyronnet Suzanne, ménagère, rue du Faubourg de Roubaix, 227. — Gaston Rodolphe, électricien rue des Sahuteaux, 3 et Martin Berthe, mécanicienne, rue Charles-Quint, 30. — Lecière Léon, maçon, rue des Postes, 163 bis et Beck Madeleine, employée rue Philippe de Commes, 18. — Ogivie Charles, employé, rue Durnerin, 22 et Bonte Adrienne, sans profession, rue Bourlignon, 23. — Smith Alfred, industriel à La Madeleine, et Bonte Marthe, sans profession, rue Bourlignon, 23. — Billiet Jules, bijoutier, rue des Tanneurs, 18 et Duforet Germaine, sans profession, rue Royale, 136. — Souffiet Alphonse, fleur, rue du Grand-Balcon, 40 et Dekayrel Marie, rattacheuse, rue Philadelphie, 125. — Verschueren Marcel, teinturier à Saint-André et Saussier Simone, coupeuse, rue du Vieux-Faubourg, 30. — Margaero Michel, peintre décorateur, boulevard de la Moselle, 65 et Le Brocquoy Gabrielle, sans profession, rue Meséná, 61. — Desaghee Roland, comptable, rue de

JBM 2, Rue Jean-Sans-Peur. Tél. 2026. LILLE.
FOURNITURES POUR MODISTES :
Grangers, Voiles 1re Communion, Mariées

Condé, 112, et Fortan Félicie, couturière, rue des Vieux-Murs, 27. — Desrumaux Emma, employé à Lambersart et Deriappe Marguerite, lingère, rue de Bourgogne, 10. — Mittenaere Maurice, typographe, rue d'Haubourdin, 15 et Liébart Emilienne, ménagère rue d'Alger, 25. — Girard Paul, négociant, boulevard de la Liberté, 91 et Destailleurs Noémie, sans profession, rue Cormontaigne, 26. — Marquette Fernand, dessinateur, rue des Sahuteaux 6 et Vanlierde Marie, sans profession, rue Solférino, 277. — Poullet René, négociant, rue du Pont du Lion d'Or, 71 et Peiraut Marie, sans profession, rue Blanche, 62. — Mortignem Eugène, comptable à Mons-en-Barœul et Gruson Bernadette, sans profession, place Philippe-le-Bon, 5. — Descampentrie Auguste, employé, rue Saint-Gabriel, 9 et Bécel Aline, ménagère, rue Saint-Gabriel, 26. — Grizer Henri, sous-officier 1re section des C. O. A. avenue de Dunkerque, 110 et Dufour Céleste, employée, rue des Postes, 193 bis. — Le Pelerier d'Aumay, secrétaire général d'industriel, rue Marais, 17 et D'Ennetières Marie, sans profession, rue Saint-Gabriel, 101. — Van den Breeden Cyrille, ébarbeur à Villeneuve-d'Ascq et Vanhaecke Maria, tisserande, rue de la Justice, 25. — Dauvin Jean, lieutenant au 46e d'artillerie, détaché à l'Ecole Polytechnique à Paris et Combemale Madeleine, sans profession, boulevard de la Liberté 126. — Vandepertaele Edmond, contremaître de filature, rue de Rivoli, 12 et Delepaut Odile, sans profession, à Mouscron. — Declerck Anatole, peintre, rue du

Au Carillon, Rue Léon-Gambetta. 154
Spécialité d'Alliances et Bagues fiançailles

Maire-André, 1 et Desfremes Fernande, sans profession, place de Strasbourg, 7. — Canneyt Emile, fileur à Hellemmes et Stamane Alice, mécanicienne, rue Malesherbes, 43. — Roseau Gustave, comptable, rue Philippe de Commes; 40 et Wâymel Simonne, couturière, rue d'Artois, 135. — Marant Charles, sergent-major au 43e R. I., rue de la Plaine, 56 et Broutin Suzanne, mécanicienne, boulevard d'Alsace, c. Bonshel, 7. — Taine Henri, maçonnerie, rue de la Justice, 15 et Plaideux Agine, ménagère, rue de la Justice 15. — Eggermont Charles, ajusteur à Loos et Vandewyver Hélène, ménagère, rue Destand 6. — Vannesse Camille, cordonnier, rue Négrier, 65 et Pluquet Virginie, presseuse en confections, rue Négrier, 65. — Sauvage Lucien, boucher, rue de la Justice, 32 et Mestag Florentine, sans profession, rue Flamen, 9. — Prudhomme Louis, cordonnier, à Marquèle et Thibaux Marie, mécanicienne, rue Racine, 80 bis. — Vasseur Bernard, ajusteur, rue du Grand-Balcon, 40 et Dufarlin Marthe, servante, rue de Trévise, 60. — Bonpaer Maurice, docteur en médecine à Estaires et Didier Marie, sans profession, boulevard Vauban, 56. — Hanselin Adolphe, sommelier en bois, rue de la Barre, 63 et Dewally Marie, ménagère, rue Saint-Sébastien, 26. — Desmons Emile, mécanicien, rue Esquermoise, 196 et Stock Léontine, sténo-dactylo, rue de la Halloterie, 30. — Duport Julien, chaudronnier, Marcq-en-Barœul et Verfaille Hélène, bambrocheuse, rue Malesherbes, 80. — Bertaud Gustave, soldat au 15e chasseurs, rue L. Danel et Jurwyns Valéry, dévideuse, place Catinat, 9. — De Cock Arthur, tapissier, rue Van Hende et Derubeaupre Rachel, bambrocheuse, rue Van Hende.

La boîte aux lettres de nos lecteurs

Ne chahutez pas trop le gazomètre !

On nous écrit :

Depuis un certain temps, les journaux publient, un les d'informations officielles nous annonçant que nous allions enfin avoir du gaz. Comme sœur Anne, nous n'avons jusqu'ici rien vu venir, et la flamme de nos réchauds n'a pas grandi d'un centimètre. Les Compagnies qui nous bourrent le crâne en nous annonçant que la pression allait redevenir normale feraient beaucoup mieux de bourrer leurs cornues et de remplir nos compteurs.

Les Compagnies ne peuvent plus maintenant prétendre que si le gaz ne marche pas, c'est la grève des mineurs ou la grève des gaziers qui en sont cause. Il y a plusieurs mois qu'elles sont terminées l'une et l'autre.

Nous demandons du gaz.

Si les Compagnies ne sont pas en mesure de nous en fournir, qu'elles aient au moins la pudeur de ne pas faire payer à leurs abonnés la location d'appareils à gaz qui, depuis trois mois, n'ont pas pu fonctionner.

UN GRINCHEUX.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MONS-EN-BARŒUL

Conseil Municipal

Depuis quelque temps, il n'était question dans la commune que de la démission de M. le Maire. Les uns lui désignaient comme successeur M. DECOSTER, d'autres M. BARBE.

Mais, l'orage qui avait déchaîné ce vent de démission s'était vite apaisé et une simple démarche de quelques conseillers eut décidé M. le Maire à conserver son poste, bien que certains de ses détracteurs eussent préféré le voir s'en aller. Mais il fallait replâtrer « le bloc des bédeaux », qui s'est fissuré rapidement, et ce bloc qui, aux élections avait pris M. BARBE comme tête de liste, se reconstituait contre ce dernier, ce qui fut démontré à la dernière séance publique du Conseil municipal, qui eut lieu le 24 juin.

A cette séance, dès le début, M. BARBE paraît abandonné seul dans un coin, même par son ami PENNEL, l'illustre charbonnier retraité de la commune.

M. le Maire annonce aux conseillers présents que M. le Préfet estime que le montant des dépenses « 38.000 francs » est exagéré, ; on les réduit par un vote, de 16.000 francs.

Simultané. — La question du Cimetière revient sur le tapis. L'idée acceptée et votée de le transférer en dehors de l'agglomération est abandonnée et on décide d'acheter du terrain derrière, dans le prolongement, au prix de 6,50 le mètre carré.

Charbon et Ravitaillement. — M. le Maire qui, il y a quelques mois, voulait la suppression du Ravitaillement, demande à ce que le Conseil lui laisse pleine pouvoire pour l'achat de toutes les marchandises qui lui sont offertes, journalièrement, pour les revendre à la population.

M. BARBE, qui veut dégager la responsabilité du Maire, demande qu'on nomme une Commission pour ces débats. M. le Maire, furieux de l'attitude indirecte et nouvelle de M. BARBE, lui déclare que le Conseil Municipal a assez des discours de M. BARBE, qu'il est chargé de lui signifier et que, de plus sa place est ailleurs. A l'étonnement général, M. BARBE, qui n'a pas l'habitude de se laisser faire, baisse la tête sans répliquer. A la suite de ces incidents, la demande du Maire est acceptée à l'unanimité. Le Maire peut donc faire seul de commerce pour toute la commune.

La fête municipale allant à l'encontre de cette décision, il est probable que M. le Préfet lui donnera la suite qu'elle comporte.

Boeufs taiques. — M. CODVELLE, ancien instituteur laïque (en retraite, heureusement !) demande la suppression, dans un but d'économie (!) d'une adjointe à l'école des Filles du Centre et d'une adjointe à l'Ecole Maternelle de l'Ar-Quarante. M. le Maire appuie cette proposition, que le soulève intentionnellement qui est votée à l'unanimité des voix, sauf celle de M. BARBE. Il est certain que le Conseil départemental de l'Enseignement dans imposera aux « aveaux multicolores » du Conseil municipal, la mention à leur poste des deux adjointes qu'on veut sacrifier.

A la sortie de la séance, je me suis informé sur l'attitude du Maire vis-à-vis de M. BARBE. Il paraîtrait que le droit d'électeur et le droit d'éligibilité dans la commune seraient contestés à ce dernier. Il appartient à d'autres que moi d'éclaircir cette situation.

DUBARGEUL.

LAMBERSART

A PROPOS DU GAZ. — On nous écrit : On nous avait promis du gaz de façon normale à partir du 2 juillet ; or, dans certains quartiers, le gaz annoncé est à l'état presque mytique. A peine, dans la matinée, un soupçon de flamme, insuffisant à chauffer quoi que ce soit, et l'on en est réduit à faire la cuisine — avec quelles difficultés — à l'essence ou à l'alcool.

D'autre part, les becs de gaz, s'ils fonctionnent parfois le jour, ressemblent, la nuit, à des veilleuses pour chambre mortuaire.

Est-ce que la Municipalité va tolérer longtemps encore que l'on se moque ainsi de ses administrés ?

PUPILLES DE LA NATION. — Les subventions aux Pupilles de la Nation seront payées aujourd'hui lundi, au Bureau militaire.

HELLEMMES

LE CONCERT DU CERCLE SYMPHONIQUE. — Le Cercle Symphonique d'Hellemmes a donné dimanche aux familles des membres honoraires et sociétaires son premier concert depuis sa réorganisation. C'est devant une salle comble que cette société exécuta sous l'habile direction de son chef, M. Henri Dhellemmes, les meilleurs morceaux de son répertoire.

Les solistes, MM. Leroux et Foëlix, clarinettiste et hautboïste, se sont particulièrement fait remarquer dans « Si j'étais Roi » et « La Norma », morceaux qui ont été interprétés avec brio par le Cercle Symphonique.

Quant à la fantaisie sur la « chanson de Mariette », pour violon, M. Abel Maton, sous-chef du C. S., l'exécuta avec sa maestria habituelle.

Plusieurs morceaux de violon furent interprétés avec talent par notre jeune virtuose Emmeretchts, qui promet beaucoup pour l'avenir.

M. Marcel Durtinage, avec son puissant organe, a su faire vibrer la note patriotique. Ses chansons et monologues ont obtenu un accueil des plus chaleureux.

Enfin, M. Pétiau, président du Cercle Symphonique, remercia la municipalité, les familles des membres honoraires, sociétaires et amis d'être venus si nombreux et fait un vibrant appel auprès du public pour regrouper comme avant la guerre cette phalange artistique qui nous donna de si belles auditions.

Une quête, faite au profit des pauvres, a produit 48 fr. 60.

Mlle Pottier, dont on connaît les belles qualités de pianiste, remplissait à merveille le rôle ingrat d'accompagnatrice.

LOOS

ETAT-CIVIL DU 19 AU 25 JUIN. — **Naissances.** — Lefebvre Marguerite, rue Lamartine, 98. — Lamaire Pierre, rue de Béthune, 227. — De Coninck Félix, rue des Oliveaux. — Saguo Odette, rue de Béthune, cour Duquesnoy. — Laurant Fernand, rue de Béthune, cour Olivier. — Brochot Fernande, rue d'Ennequin, 50. — Planque Marie, rue Pasteur, 16. — Deraedt Suzanne, rue W. Lalo, cour Castelain. — Heyde Marie, rue Condorcet, 73. — Delcourt Eléonore, rue Lamartine, 40.

Mariages. — Coustenoble Marcel et Dumat Marie-Thérèse. — Gérard Raoul et Durtiez Julia. — Marchand Marcel et Poutier Berthe. — Romond Germain et Bailleul Olga. — Blomme Julien et Roussel Yvonne. — Hypolite Robert et Facon Elisabeth. — Donte Cyrille et Pottier Céleste.

Décès. — Suzanne Deraedt, 1 jour, cour Castelain.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

AU CONSERVATOIRE

La distribution des prix

Dimanche à 11 heures, a eu lieu, salle Pierre Destombes à l'occasion de la distribution des prix aux lauréates du Conservatoire, une intéressante audition musicale.

M. le docteur Dupré, adjoint aux Beaux-Arts, dans une courte allocution, a félicité professeurs et élèves, qu'il a de nouveau assurés de la sollicitude de la Municipalité.

Au programme, deux pièces ont été particulièrement remarquées : « Jubel », ouverture symphonique, et « La belle a vu son doux ami », chœur féminin avec orchestre.

Les principaux prix décernés sont les suivants :

Le prix d'honneur, offert par M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est décerné à Mlle Ryckebosch (1er prix de solfège, de piano et d'harmonie).

Prix Victor Delannoy : Jules Duméry, 1re mention de solfège, 1er prix de saxophone-basse.

Prix de la Grande Harmonie : Auguste Degroote, 1er prix de piston-trompette.

Prix Louis Montagne : Mlle Marie-Thérèse Hecue, 1er accessit de chant, 1re mention de solfège, 1er prix de piano.

Prix Paul Fournier : Arthur Vandenhaute, 1er accessit de solfège, 1er prix de clarinette.

Prix de la Mutuelle des Artistes Musiciens : Pierre Michaux, 2e prix de solfège, 1er prix de violon.

ARRESTATION D'UN DESERTEUR

Hier matin, le service de la sûreté de Roubaix a arrêté, au sortir de chez lui, le nommé Charles Sénéchal, demeurant rue Montgolfier, 110, recherché pour désertion.

TOURCOING

A L'HONNEUR APRES AVOIR ETE A LA PEINE

M. Lucien Nopenaire, de Mouscron, acheteur de laines en Australie pour la maison Pierre Flipo, de Tourcoing, eut, comme nous l'avons relaté à diverses reprises, une conduite admirable sous l'occupation allemande. Nombre de nos concitoyens lui durent leur passage en France non occupée, par la Hollande, dont beaucoup de mobilisables.

Ces services, reconnus déjà par la croix de Léopold de Belgique et la Military Cross britannique, sont complétés aujourd'hui.

Par arrêté ministériel en date du 2 juillet, le gouvernement français décerne à M. Nopenaire les palmes d'Officier d'académie.

Et le roi Albert lui confère la croix civique de première classe.

Nos chaleureuses félicitations.

NASH QUAD...
Stock considérable de pièces détachées
Etablissements HELVÉ
17, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. LECLERCQ, Juge

SPECULATION SUR LE CHARBON

Plusieurs marchands de charbon de la région mettaient en vente à 30, 32 et 35 fr. les 100 kilos, du charbon qu'ils prétendaient leur coûter 28, 29 et 30 francs le quintal, à raison des frais énormes occasionnés par le transport. Ils soutenaient que c'était uniquement pour rendre service à leurs malheureux concitoyens privés de combustible qu'ils se livraient à ce trafic, qui ne leur laissait aucun bénéfice appréciable.

Telle ne fut point l'appréciation du tribunal, qui maintint sa jurisprudence répressive en cette matière : en conséquence, furent condamnés : Maria Lepers, à 100 fr. d'amende ; Desbonnet Jean, à 100 francs d'amende ; Devos Paul, à 100 fr. ; Cordoal François, à 300 fr., et Georges Delaverdier, à 500 francs.

Gageons qu'au sortir de l'audience, ces... braves gens se sont bien juré, à l'avenir, de ne plus se dévouer pour leurs semblables, privés de charbon !

FRAUDE SUR LE BEURRE

Différentes affaires de fraude sur le beurre étaient déférées au tribunal par le service de la répression des fraudes alimentaires. Il s'agissait de la mise en vente de beurre, mouillé à 18, 20 et 21 0/0 d'eau, alors que la tolérance habituelle n'excède pas 16 0/0. — En raison du peu d'écart entre la tolérance admise et la quantité d'eau constatée, le tribunal a estimé que l'intention frauduleuse faisait défaut, d'autant qu'aucune des personnes incriminées ne possédait de mirafleur et a prononcé purement et simplement l'acquittement des prévenus qui comparaissaient devant lui.

EXCITATION DE MINEURES A LA DEBAUCHE. — Pour avoir favorisé la débauche dans son établissement, dénommé « Le Bar (R) l'Aviation », la femme Elisa Bogaert, cabaretière, 67, rue Basse, à Lille, est condamnée à la peine de 2 mois de prison, avec le bénéfice du sursis, et à 200 francs d'amende ; la fermeture de l'établissement est, en outre, prononcée en application de la loi de 1917.

VOISINE INDELICATE. — Pour avoir dérobé à Mme Dénys, épicière, rue de l'Alouette, à Roubaix, une somme de 27 francs, montant de sa semaine, en pénétrant dans son domicile pendant qu'elle accomplissait une course dans le voisinage, la femme Célina Vervenne est condamnée à 1 mois, malgré qu'elle ait restitué le produit du vol.

SPORTS & JEUX

:: COURSE A PIED ::

RACING-CLUB LILLOIS

C'est le 14 Juillet qu'aura lieu la deuxième grande fête sportive organisée par le Racing Club Lillois, avec le concours de l'exposition, sous les auspices de la Municipalité. 650 francs de prix en espèces, ainsi que d'autres prix consistant en objets et médailles seront attribués à cette fête. Plusieurs engagements sont déjà parvenus aux organisateurs. Nul doute qu'elle n'obtienne un grand succès. Le départ du Marathon (42 kilomètres) aura lieu à l'Exposition, à 13 heures précises. L'arrivée se fera au même endroit.

Prix : au 1er, 500 fr ; aux autres, 100, 70, 50, 40, 30, 20, 10, et d'autres prix en objets et médailles. Pendant les 42 kilomètres, course de 100 mètres. Prix : 15, 10, 5 fr. ; 400 mètres, 20, 15, 10, 5 fr. Ces courses auront lieu à l'intérieur de l'exposition.

Les engagements seront fixés à 1 fr 50 par épreuve pour le 100 et 400 mètres, et 2 fr pour le Marathon, sont reçus par M. Vrau, président du R. C. L., 27, boulevard d'Alsace, Lille, jusqu'au 12 juillet. Passé cette date, 2 fr. et 3 fr.

:: COLOMBOPHILIE ::

A ARMENTIERES

La Commission de « La Réparesance » fait appel à tous les amateurs colombophiles pour remettre des pigeons pour les lâchers organisés par les municipalités d'Houplines et d'Armentières à l'occasion de la Fête Nationale.

Mise en paniers, le 14 juillet, de 8 heures 30 à 9 heures 30 du matin, chez M. Joly, estaminet de l'Harmonie, pour Armentières.

Pour Houplines mise en paniers, de 3 heures 30 à 4 heures 30 du soir, au Moulin Rouge, tenu par Charles Delestrez.

50 francs seront tirés au sort chaque lâcher, au prorata des pigeons engagés.

Palais d'Été
Pour trois jours seulement
Dimanche. Matinée
Les Célèbres DANGLARD
dans Ernest apprend le fox trot
1 heure de fou rire

Omnia Pathé
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS
Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

PRINTANIA
TOUS LES JOURS
3h MATINÉE-SOIRÉE 8h
PROGRAMME
du Vendredi 9 au Jeudi 15 Juillet
IMPERIA, 9e épisode
Le Saut de l'Ecureuil.
L'ORANG OUTANG APPRIVOISE
Film documentaire (2e série).
LA FEMME QUI AIME
Comédie dramatique.
FATTY et MABEL à la mer
Comique excentrique.
CHANSONS FILMEES
Paysage. La Chanson la plus jolie.
ORCHESTRE SYMPHONIQUE
de A. DEBRAUWER.
LE PLUS BEAU CINÉMA

La Vie Ouvrière

Lauridan en Cour d'Assises

Appelé devant le juge d'instruction, M. Gobert, hier, à 3 heures, le « camarade » Lauridan a subi l'interrogatoire d'identité. Notre ami s'est prêté de bonne grâce aux demandes qui, de la maison paternelle, le conduisirent au secrétariat général de la Bourse du Travail.

Fils d'un ouvrier rattacheur bien connu à Tourcoing pour ses opinions syndicales et socialistes, Lauridan passa de l'école primaire du Calvaire au Lycée de Tourcoing, où il fit de fortes études secondaires, qu'il dut quitter l'année du baccalauréat pour travailler et apporter sa part à la maisonnée, qui venait de s'accroître d'une petite sœur.

Apprenti boulanger, Lauridan quitte ce métier, qui le fait travailler de nuit et l'empêche d'étudier. Il se lance dans la peinture, qu'il reprend au retour du régiment.

Tout en se qualifiant comme un décorateur de premier ordre, Lauridan continue ses études. En 1910, après concours, il entre aux Archives Départementales et, par avancement, en 1912, est nommé, contre son gré, bibliothécaire archiviste de la ville de Tourcoing.

La guerre vint. Lauridan part au 363e d'infanterie, fait toute la campagne, est blessé, cité et cassé plusieurs fois des grades qu'il a gagnés et qu'il regagne au feu.

En 1919, il est libéré, malade, mais plein d'énergie et décidé à la lutte. Il démissionne de sa qualité de fonctionnaire, prend le poste de secrétaire général de la Bourse du Travail d'Halluin et acquiert, grâce à son activité et à sa culture, une des premières places dans le mouvement ouvrier.

Ajoutons que Lauridan fut l'un des fondateurs, avant la guerre, du Syndicat des Fonctionnaires et Travailleurs municipaux de Tourcoing ; qu'il devint l'âme du « Réveil Socialiste », et l'on comprendra facilement les haines qui le mènent maintenant en Cour d'assises pour son discours de Roncq.

Pour la Banque du Travail collectif

V

Je n'ai emprunté cette citation que pour en montrer l'esprit, car si le but envisagé par Gryson est le même que celui auquel nous aspirons, nos moyens d'y accéder diffèrent en ce sens que le régime politique belge actuel permet à Gryson d'espérer accomplir cette évolution avec son aide ; il n'en est pas de même pour nous, qui ne devons compter que sur nous-mêmes.

C'est en instaurant le régime coopératif sur les bases syndicalistes que nous parviendrons à la transformation économique de laquelle résulteront ensuite la transformation sociale.

La classe ouvrière est suffisamment consciente et assez éduquée pour pouvoir se passer de la férule patronale ; elle saura, par une méthode rationnelle, réorganiser les services de la production.

Dans le numéro de l'« Atelier » du 19 juin, le camarade Delzant, secrétaire de la Fédération des verriers, ne dit pas autre chose : il y annonce qu'il va se mettre à l'œuvre pour arriver à mettre sur pied des verreries coopératives qui fonctionneront sous les directives fournies par la Fédération et les Syndicats ; il se fera aider dans sa tâche par l'ingénieur Splinetta, bien connu, et par plusieurs directeurs de coopératives existantes, ainsi que par des techniciens qui se sont mis à sa disposition.

Les résultats de la verrerie d'Albi sont d'ailleurs faits pour encourager Delzant : celle-ci s'est constituée il y a vingt-quatre ans avec un capital de 500.000 francs ; elle est administrée par neuf ouvriers : six nommés par l'assemblée des actionnaires, pris parmi les organisations parisiennes, et deux représentant le personnel de l'usine ; il y a 450 syndicats ou coopératives actionnaires.

Son dernier bilan atteignait 4.410.907 fr. 55, dont 1.634.639 fr. 26 versés à la caisse des retraites ; il y a plus d'un million et demi de valeurs disponibles et 1.200.000 francs de valeurs réalisables ; la journée de sept heures y est actuellement à l'essai : elle donne pay mois à ses vieux ouvriers, comme retraite ! ouvriers ayant travaillé 15 ans, 200 fr. ; ouvriers ayant travaillé 10 ans, 155 fr. ; veuves d'ouvriers ayant travaillé 15 ans, 110 fr. ; veuves d'ouvriers ayant travaillé 10 ans, 87 fr. 50.

En ce moment, 50 ouvriers touchent ces sommes mensuelles : des indemnités de charbon sont accordées deux fois par an, et un congé de vingt jours est payé à tout le personnel.

Lorsque des ouvriers perdent des heures ou des journées indépendamment de leur volonté, ils sont payés à un tarif minimum qui varie suivant les catégories et qui monte jusqu'à près de 30 francs par jour.

Les vues de Delzant concordent donc parfaitement avec les miennes, avec la seule différence que ce qu'il préconise pour son industrie respective, je l'envisage pour toutes les industries, le commerce, l'agriculture, etc., seul moyen possible de tuer le capitalisme en empêchant ses représentants de recruter dans le prolétariat la main-d'œuvre qui lui fait ses revenus, et ils seraient de ce fait, eux aussi, absorbés par le salariat.

Dans le dernier Congrès de l'Agriculture, voici également la déclaration qui y fut votée et qui fixe le programme de cette Fédération :

« Le Congrès de l'Agriculture, ayant examiné dans ses débats les causes de la crise agricole, constate que les causes initiales peuvent être attribuées : 1° aux principes généraux qui régissent à l'heure actuelle l'organisation économique ; 2° à l'infériorité de la condition sociale des travailleurs agricoles en général.

» Le Congrès considère que jusqu'à ce jour tous les remèdes, de quelque nature que ce soit, que l'ordre actuel a apportés, n'ont été que des palliatifs qui n'ont d'autres résultats que la consolidation du régime individualiste. Le Congrès considère que l'agriculture n'échappe pas plus que l'industrie à l'évolution technique et sociale ; que le motif de la production ne devant pas être individuel, mais entièrement social, il en résulte que l'affranchissement du travail découle de la mise en exploitation par la communauté de toutes les ressources de la production.

» Pour ces raisons, l'artisanat qui s'est perpétué dans l'agriculture est un des plus grands obstacles au développement de la production et à l'amélioration même des conditions sociales du petit exploitant ; aussi le Congrès demande que les travaux du Conseil économique du Travail et l'action de la Fédération portent sur les points suivants, susceptibles de provoquer une amélioration immédiate, applicable à la métropole et aux colonies :

» 1° Oppositions à toutes mesures sociales et économiques qui tendraient à conserver artificiellement l'artisanat agricole ;

» 2° Le remembrement des terres de France, pour être efficace, devra intéresser une commune entière, ou tout au moins une portion de culture suffisante permettant l'adoption des moyens appropriés à l'exploitation moderne ; considérant que l'exploitaion actuelle des forêts domaniales est onéreuse pour l'Etat lui-même, cette exploitation devra être faite par les groupements de salariés, organisés par des coopératives syndicales, qui devront bénéficier d'avantages spéciaux ;

» 3° Constitution de domaines publics par le retour à la communauté de toutes les terres insuffisamment cultivées, et de toutes les propriétés n'ayant pas d'héritiers directs ;

» 4° Dans les régions dévastées par la guerre s'impose la constitution immédiate de domaines mis en exploitation collective, etc., etc... »

Des arguments contenus dans cette déclaration, il en est un qui doit retenir particulièrement l'attention, car il vaut pour la plupart des industries : c'est celui de l'artisanat.

Nombreux sont les professionnels qui, incités par les circonstances favorables du moment actuel, exploitent à leur compte la profession qu'ils exercent ; ces camarades, qui étaient hier de bons éléments syndicalistes, seront demain, si l'on n'y prend garde, ses pires adversaires.

Eugène DELARUE,
Secrétaire de l'Union des Syndicats de Douai.

(A suivre.)

Aux ouvriers du Bâtiment et des Travaux publics

A la réunion générale qui aura lieu le dimanche 18 juillet pour les ouvriers du Bâtiment et des Travaux publics, tous vous vous ferez un devoir d'être présents à seule fin d'être mis au courant des travaux exécutés depuis quatre mois pour faire aboutir le nouveau barème de salaires.

Malgré les diverses réunions des Commissions mixtes et les correspondances échangées de part et d'autre, nous n'avons pu jusqu'à ce jour obtenir satisfaction. Les patrons se retranchent derrière la décision des Administrations, viennent arguer que la plupart des travaux effectués étant des travaux de reconstitution, ne peuvent vous donner la modeste augmentation de salaire demandée. Donc, pour vous, c'est la misère, ce sont les privations pour votre famille, et cela durera encore longtemps, si vous ne réagissez pas.

Pendant ce temps, vos patrons amassent des fortunes colossales, la grande majorité qui, avant la guerre, n'occupait que quelques ouvriers, a maintenant automobiles... croyez-vous qu'ils seraient arrivés à ce résultat si les bénéfices récupérés sur votre travail n'étaient pas énormes.

Allons, camarades du Bâtiment, rappelez-vous les salaires que vous gagniez avant la guerre. Il a fallu que l'organisation syndicale entreprenne démarches sur démarches et menace vos patrons d'arrêt du travail pour vous faire obtenir ce que vous touchez à l'heure actuelle.

Mais ces salaires ne suffisent plus ; votre minimum est toujours de 2.20 et 1.70 pour les manœuvres. Notre beau Gouvernement, reconnaissant que vous n'avez plus l'énergie nécessaire pour entreprendre quoi que ce soit, a fait pression sur la Commission interministérielle, qui, au mois de juin, homologue le barème de salaires acquis au mois de novembre dernier. Déjà dans certaines industries, le patronat essaye de retirer aux ouvriers la vie chère, bientôt il s'attaquera aux salaires, ce sera pour vous la même chose si vous ne montrez pas les dents.

A vous de prendre des décisions pour obtenir les modestes revendications formulées depuis un certain laps de temps car avec l'application des nouveaux impôts qui va grever votre budget familial dans des proportions assez fortes, l'impôt sur les salaires que sous peu l'on vous fera payer, vous serez dans l'obligation de vous restreindre et de vous priver du strict nécessaire.

C'en est fait des avantages acquis, si vous restez dans l'inertie. En assistant à l'assemblée générale où toutes les explications vous seront données. Vous démontrerez au Bloc patronal qui lui n'a qu'une seule pensée : Faire produire tant et plus et vous payer le moins possible, que vous ne voulez plus du régime actuel. Il faut que vos salaires suffisent à élever votre famille, tout en produisant normalement.

Si vous êtes conscients de votre devoir, adhérez à votre Syndicat, faites de nouvelles recrues, n'ayez crainte d'assister aux assemblées, où il vous sera démontré que la presse bourgeoise vous a toujours leurés et cherche le désaccord parmi la classe ouvrière.

Allons, les gars du Bâtiment, soyez aussi énergiques que vous le fûtes pendant la guerre : l'avenir de vos enfants en dépend. Vous n'avez qu'une seule ressource contre le Bloc patronal, contre le Bloc gouvernemental : opposez la force de la C. G. T.

Pour la Commission exécutive :
E. VAILLANT.

AUX SECRÉTAIRES des Organisations frontières

Les organisations syndicales de Menin (Belgique) et d'Halluin (France) réunie à Halluin, sous la présidence du camarade Gryson de la Centrale Belge, ont examiné la question de la main-d'œuvre étrangère employée en France et qui passe la frontière tous les jours ou tous les 8 jours. Cette main-d'œuvre n'est plus touchée par l'accord de juin 1919 que par celui d'avril 1920. Les délégués sont tombés d'accord sur la participation financière des Syndicats belges à une certaine partie des frais payés par la Bourse du Travail d'Halluin. Le camarade Lauridan a été chargé de rédiger le projet d'accord que nous reproduisons in-extenso ci-dessus.

MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

Accord entre Halluin et Menin

Considérant au point de vue général de la main-d'œuvre étrangère est de plus en plus appelée à remplacer en France les bras qui manquent par suite de la guerre et à coopérer au relèvement des contrées dévastées par les engins meurtriers et perfectionnés des belligérants ;

Considérant qu'il est impossible d'empêcher cette main-d'œuvre d'entrer en France et qu'il est préférable de faire appel aux sentiments d'équité, d'honnêteté et de conscience des camarades étrangers ;

Considérant qu'un accord passé en juin 1919 entre la C. G. T. et la Centrale Belge dicte la ligne de conduite de chaque ouvrier et laisse à chaque syndicat complète autonomie, indépendance et autorité sur le territoire dévolu à son action ;

Considérant que cet accord et les ententes qui en découlent ne règlent que la situation de l'ouvrier qui fait campagne en France et qui, par conséquent y réside un certain temps, ce qui laisse dans l'incertitude les rapports entre Syndicats français et ouvriers belges passant la frontière tous les jours ou toutes les semaines.

Considérant qu'au point de vue local cette situation est inquiétante parce que Menin et Halluin forment une même agglomération coupée par un frontière qui n'existe pas plus dans la configuration des lieux que l'esprit des syndicalistes.

Considérant que l'industrie et les chantiers d'Halluin emploient la majorité de la main-d'œuvre de Menin et des environs de Menin ainsi que bon nombre d'ouvriers domiciliés en d'autres communes de la Belgique et qu'ainsi les relations de travail créent des intérêts communs, des besoins identiques et des revendications d'ensemble ;

Considérant que cette bataille quotidienne et perpétuelle détermine des dépenses que seule supporte la Bourse du Travail d'Halluin quoique leur résultat soit d'améliorer le sort de tous les ouvriers sans distinction de contrée travaillant sur le territoire d'Halluin ;

Considérant que la cohésion des efforts doit être à la base même de l'action syndicale et que la participation aux dépenses est une question de solidarité ;

Pour ces raisons :

L'Union Locale des Syndicats ouvriers d'Halluin et les Syndicats de la Maison du Peuple de Menin déclarant s'entendre pour une action commune, action menée dans le but de préparer, de déclancher et de solutionner tous les mouvements ouvriers tendant au relèvement de la situation économique des travailleurs sous réserve toutefois que cette entente ne touche pas à l'autonomie de chaque syndicat sur son territoire :

Dans ce but :

1. Les secrétaires des divers syndicats composant l'entente syndicale devront avoir des relations suivies et s'entendre sur les mesures à prendre pour solutionner les réclamations et difficultés soulevées dans les usines, chantiers, ateliers, et autres lieux de travail.

Les ouvriers pourront porter leurs désidérata aux Syndicats dont il font partis. Dans le cas d'une affaire de peu d'importance, le secrétaire du syndicat, si celui-ci est belge, viendra prévenir son collègue d'Halluin et tout deux verront à solutionner immédiatement le conflit. Mais si l'affaire est grave, le secrétaire prévenu en référera à sa commission avant l'engager la responsabilité du Syndicat. Dès que la commission aura pris position, le secrétaire portera à son collègue d'Halluin la décision prise et cette décision devra être ratifiée par la commission d'Halluin pour être valable. En cas d'opposition dans les décisions, une réunion mixte aura lieu et l'assemblée générale des ouvriers et ouvrières intéressés réunis à Halluin sous les auspices de la Bourse du Travail d'Halluin jugra souverainement.

En aucun cas, les syndicats étrangers à la ville d'Halluin ne pourront se dresser contre les décisions prises dans cette ville même.

2. Chaque syndicat conserve le droit de faire des réunions de catégorie d'ouvriers chez lui et de rédiger des cahiers de revendications sous réserve de suivre la procédure indiquée au paragraphe premier.

3. Chaque syndicat pourra déléguer des représentants aux entrevues et discussions qui auront lieu sur le territoire d'Halluin sans que cette délégation puisse entraîner de frais à la Bourse du Travail d'Halluin. La présence de délégués étrangers à une réunion fixée en une commune autre qu'Halluin sera laissée à la compétence et à la décision des délégués français qui composent ladite réunion ;

4. Toute entrevue passée sans la présence d'un délégué du syndicat d'Halluin ou tout accord qui ne serait pas contresigné par secrétaire d'une organisation affiliée à Halluin seront considérés comme nuls et non avenus ;

5. Chaque ouvrier étranger devra être muni d'une carte spéciale établie et délivrée par la Bourse du Travail d'Halluin. Cette carte portera les noms, prénoms, date de naissance, lieu d'origine profession, domicile, titre du syndicat dont fait partie l'ouvrier et le numéro d'inscription du syndicat. Les ouvriers étrangers qui n'auront pas leur carte spéciale et leur carte syndicale de la Centrale Belge en règle de toutes cotisations seront considérés comme traîtres à la classe ouvrière.

6. Les syndicats étrangers, par